

**ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JUILLET 2024**  
**DU RAYON DE SOLEIL DE L'ENFANT ETRANGER**  
**11, rue Georges Saché, 75014 Paris**

**RAPPORT MORAL**

Par arrêté du 21 décembre 2022, publié au Journal Officiel le 28 décembre 2022, la Mission pour l'Adoption Internationale a retiré à notre association toutes ses habilitations pour l'adoption internationale à effet du 21 décembre 2023.

Les motifs à l'origine de cette décision ont été rédigés en ces termes :

“Les mises en cause répétées dont RDSEE fait l'objet depuis plusieurs années et récemment réactivées dans les médias nous paraissent ne plus permettre à votre organisme de remplir ses missions prévues aux articles R225-12 et R225-13 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF) dans des conditions normales.

Il ne s'agit nullement de porter atteinte au principe de la présomption d'innocence ni de préjuger des décisions qui pourraient être prises par la justice.

Toutefois, dans ce contexte de forte sensibilisation sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, le retentissement de la médiatisation des affaires sur votre opérateur entache gravement son image en France et à l'étranger pourrait rapidement compromettre les relations qu'entretient la France avec les pays d'origine et vous permet plus d'accompagner les procédures dans des conditions sereines.”

RDSEE a formé un recours gracieux contre cette décision de retrait qui a été rejeté par le Ministère des Affaires Etrangères le 27 février 2023.

Un recours contentieux a été déposé devant le tribunal administratif le 3 juin 2023.

**L'ACTIVITE ADOPTION**

Les autorités centrales des pays dans lesquels nous étions habilités ont été informées officiellement du futur retrait d'habilitation en février 2023.

**Bulgarie**

Notre association a transféré en juillet 2023 les six dossiers des familles en attente d'adoption : deux familles ont opté pour France Enfance Protégée (anciennement Agence Française pour l'Adoption).et quatre familles pour l'association Ayuda.

### **Chine**

Le petit garçon de 5 ans apparenté en février 2020 n'est pas arrivé de Chine, aucun accord n'ayant été trouvé par la France avec la Chine.

Le transfert vers l'AFA des dossiers des trois familles en attente d'apparement s'est fait en décembre 2023.

### **Corée du Sud**

Un enfant, âgé de deux ans, est arrivé en février 2023, dernier apparement reçu de ce pays en 2022. Plus aucune famille n'était en attente d'adoption sur ce pays qui nous avait informé de l'interruption de l'adoption internationale vers la France et le Luxembourg en Europe en février 2022.

### **Haïti**

Un arrêté portant suspension sine die des adoptions internationales en Haïti a été publié le 19 mars 2023 en raison de l'insécurité politique régnant dans ce pays. Les huit familles en attente d'adoption ont été informées de cette décision qui a entraîné l'annulation de leur candidature.

### **Inde**

Les quatre dossiers restant en attente ont été transférés à l'AFA (deux familles) et à l'OAA Les Enfants de l'Espérance (deux familles qui bénéficiaient d'un apparement).

Une enfant est arrivée en octobre 2023., Cette arrivée a été gérée par l'OAA EDE puisque le dossier avait été transféré le 31 août 2023, mais prise en compte dans le nombre d'arrivées de notre association par la MAI.

## **L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

En 2023, le RDSEE n'a pas repris l'accueil des demandes de candidatures en raison du retrait de nos habilitations pour l'adoption internationale fixé au 21 décembre 2023 par le ministère des Affaires Etrangères.

Les responsables pays et les psychologues sont restés en contact avec les familles en attente d'apparement par mail et contacts téléphoniques jusqu'au transfert de leur dossier à l'AFA et aux différents OAA.

Les chargés de suivis ont été informés de la fin de notre activité adoption au 21 décembre 2023. Ils ont cessé leur activité le 21 février 2024, date à laquelle notre association n'aura plus l'autorisation de suivi sur le sol français. Les deux suivis restants ont été transférés aux ASE du département de résidence de la famille adoptive.

Comme en 2022, les familles en cours d'accompagnement avec RDSEE ont pu bénéficier de formations organisées par la FFOAA à laquelle nous sommes affiliés. Certaines familles se tournent également vers d'autres intervenants comme l'association Enfance et Familles d'Adoption (EFA) et les formations proposées par l'ASE de leur département.

La psychologue salariée a été licenciée en juillet 2023 après 20 ans d'activité au sein de l'association.

## **LES RELATIONS AVEC LES INSTANCES ET AUTRES ASSOCIATIONS**

A la suite du retrait de nos habilitations, nous avons été en contact régulier avec la MAI au sujet des transferts de nos dossiers à l'AFAA et aux OAA concernés.

Nous avons signé trois protocoles avec l'AFA le 18 avril 2023 concernant le transfert des dossiers d'adoption pour la Bulgarie, la Chine et l'Inde à la suite du retrait de nos habilitations. Nous avons signé un protocole avec l'OAA Ayuda pour la Bulgarie et avec l'OAA Enfants de l'Espérance pour l'Inde.

En application de l'article L225-14-2 du CASF, les 6.292 dossiers d'adoptants de notre association ont été remis au Service des Archives de la Ville de Paris. Deux réunions préparatoires ont eu lieu avec les responsables du Bureau des Droits de l'Enfant et de l'Adoption et du service des Archives de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. La procédure d'accès aux dossiers a été mise en ligne sur notre site Internet et notre page Facebook.

## **LA RECHERCHE DES ORIGINES**

Les deux psychologues bénévoles en charge de la recherche des origines ont déposé leur démission respectivement le 16 mars et le 13 avril 2023 devant le harcèlement médiatique et l'attitude malveillante de certains adoptés remettant en cause leur professionnalisme.

L'association n'étant plus en mesure d'organiser les réceptions dans les conditions précédentes qui prévoyaient un entretien psychologique a clôturé cette activité en septembre 2023.

Les 6.292 dossiers d'adoptants ont été transmis au service des Archives de la Ville de Paris. La procédure pour l'accès à son dossier d'origine par un demandeur a été communiquée sur notre page Internet et sur notre page Facebook.

## **L'ACTIVITE PARRAINAGE**

Les parrains ont été informés le 16 novembre 2023 de la fin de notre activité parrainages et aides découlant de la cessation de notre activité adoption internationale et de la baisse des dons et parrainages enregistrée en 2023.

Les structures aidées en 2023 concernent :

En Europe :

Maison d'enfants à Barati en Roumanie gérée par des religieuses.

En Afrique :

. Foyer d'accueil pour 25 orphelins à Bangui en Centrafrique

. Etablissement scolaire à Madagascar.

En Amérique centrale/zone Caraïbes :

Soutien à 3 établissements scolaires à Port au Prince en Haïti ainsi qu'à un projet particulier d'une scolarité en internat pour une jeune fille et son frère aidés de longue date par l'association.

En Asie :

Inde : soutien à 5 structures réparties sur l'ensemble du territoire de l'Inde

Vietnam : soutien à 4 structures d'hébergement situées au nord, dans le Centre et dans le Sud.

Corée du Sud : enfants et jeunes handicapés qui résident au centre d'Ilsan, près de Séoul, cette structure fait partie du Holt Children Services.

## **LE CONTEXTE JUDICIAIRE ET MEDIATIQUE**

A la suite du retrait d'habilitation l'association a engagé un recours gracieux en janvier 2023 qui a été rejeté en février . Dans ces conditions un recours en annulation a été déposé devant le tribunal administratif en mai 2023 et n'est pas encore jugé à ce jour.

Les articles se sont succédé dans la presse reprenant les informations de l'article du Monde et nos demandes de droit de réponse ont été le plus souvent refusées (Le Monde, La Croix, Le Figaro, et divers sites internet) hormis par Europe 1.

Un rapport sur les adoptions illicites établi par monsieur Macedo, doctorant, sous la responsabilité du professeur Denechere de l'université d'Angers a été diffusé en février 2023. La présentation du retrait d'habilitation y est faite de manière erronée et a suscité un courrier de réclamation de la présidente du RDSEE et un signalement à la MAI qui a financé ce rapport.

En avril 2023 une juge d'instruction s'est saisie de la plainte déposée au civil par 6 adoptés.

A ce jour nous ignorons l'issue de cette procédure.

### **LES CONSEQUENCES :**

- Au 21 décembre 2023 il n'y a plus d'activité adoption internationale.
- En février 2024 la nouvelle loi sur l'adoption internationale prend effet et suppose que les OAA qui souhaitent continuer leur activité demandent un nouvel agrément auprès des conseils départementaux et une nouvelle autorisation auprès de la MAI.
- Compte tenu de circonstances et de la manière dont le RDSEE a été contraint de cesser son activité le RDSEE n'a pas souhaité s'inscrire dans cette démarche.
- Les quelques derniers suivis post adoption ont été transférés aux ASE, les familles contact ne pouvant plus intervenir.

Le RDSEE n'a pas été en mesure d'éditer et diffuser le journal Ricochet en 2023.

En 2024 le RDSEE redevient une association loi 1901 dont la finalité est de manière générale l'aide à l'enfance.

La collecte des dons et parrainages est suspendue depuis le 31 décembre 2023, l'année est consacrée à la répartition des dons collectés l'année précédente.

Le Conseil d'administration reste à l'écoute de toutes les familles qui souhaiteraient obtenir des informations ou échanger sur l'ensemble des activités du RDSEE depuis sa création.

Le Conseil remercie chaleureusement toutes les familles qui ont soutenu le RDSEE en particulier dans ces dernières années et toutes les personnes adoptées qui lui ont fait confiance.